



PROGRAMME DE FORMATION (2 jours). **Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied**

Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail

Objectif professionnel visé

Monter, démonter, utiliser et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité

Les objectifs d'apprentissage de cette formation visent à

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant.
- Réaliser les vérifications des mises, remises en services, et journalières d'un échafaudage de pied.

Action de formation en présentiel

Formation en présentiel - De 4 à 8 personnes maximum. Groupe de 4 stagiaires maximum par atelier pour la pratique

Durée : minimum **2 jours** de 7h, soit 14 heures minimum. Recommandé 3 jpur de 7 h soit 21h

Public visé

Toute personne appelée à monter, démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

A l'attention de personnes en situation de handicap

Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Aussi si vous rencontrez une quelconque difficulté nous vous remercions de contacter directement Jean-Philippe Blicq au 06 80 30 63 28.

Pré-requis

- Être majeur (ou avoir une dérogation d'âge).
- Avoir la connaissance de la langue française pour la compréhension de la notice du fabricant.
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur sans restriction au port de charges.
- Etre formé à l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.**
- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages (utilisation et/ou montage).

Délais d'accès à la formation:

15 jours minimum en intra entreprise et 1 mois minimum en inter NOUS CONSULTER

INDICATEUR DE RESULTAT D'ARTIFORMATION

la note globale de satisfaction des stagiaires est de 97% en 2025

ARTIFORMATION - 7. RUE DU ROLIQU - 56270 PLOEMEUR
Développement des compétences des entreprises du bâtiment

Tél. : 06 80 30 63 28 ou 02 97 83 96 72 - Mail : contact@artiformation-ouest.com Siret : 411 499 015 00021- NAF 8559A
CERTIFICAT QUALIOP N° 325362/r1

Page 1 sur 3 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 56 08190 56 auprès du Préfet de Région de Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. maj 10/12/2025 04/02/2026



PROGRAMME DE FORMATION (2 jours). **Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied**

Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail

Contenu de la formation

Être acteur de la prévention.

- Savoir se positionner et identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs de prévention
- Réaliser une analyse des risques
- Signaler une situation dangereuse
- Pouvoir utiliser son droit d'alerte et droit de retrait

Identifier le cadre réglementaire

- S'approprier les textes principaux du décret 2004/924 du 1^{er} septembre 2004

- Signaler les situations dangereuses.

- Communiquer - rendre compte.

Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.

L'exploitation de la notice du fabricant.

La préparation du montage.

Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied (cadres et multidirectionnel).

Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.

La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.

-Utiliser un échafaudage de pied en sécurité.

Finalité de la formation

Être capable de monter, démonter, utiliser et réaliser la vérification d'un échafaudage de pied.

Formateur

Jean-Philippe BLIECK / Formateur pour adultes, spécialiste échafaudages et travaux en hauteur depuis 2000, reconnu par le réseau Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

ENGAGEMENT QUALITE d'ARTIFORMATION

l'organisme prestataire satisfait aux exigences du Décret n° 2019-(-' du 06 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle.

L'intervenant est spécialisé en formation des adultes. (copie des diplômes et références sur demande)

Artiformation vous fournit son certificat Qualiopi en vigueur avec la proposition tarifaire

ARTIFORMATION - 7 .. RUE DU ROLIQU - 56270 PLOEMEUR

Développement des compétences des entreprises du bâtiment Tél. : 06 80 30 63 28- Mail : artiformation@gmail.com

Siret : 411 499 015 0021- NAF 8559A

CERTIFICAT QUALIOPi N° 325362/r1

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 56 08190 56 auprès du Préfet de Région de Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



PROGRAMME DE FORMATION (2 jours).
**Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière
des échafaudages de pied** pour

Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES UTILISES

Chaque participant est identifié en amont de la formation et avant inscription par un test de positionnement et/ou un entretien téléphonique avec le formateur

. Alternance d'apports théoriques 50% et pratiques 50%.

Support de cours individuel. Présentation vidéo. Etudes de cas concrets théoriques et de mises en situations pratiques.

-Echanges avec et entre les stagiaires. Evaluations individuelles.

-Utilisation du site du client en intra plus démonstration de nouveaux équipements adaptés aux besoins des stagiaires

Un accompagnement constant du formateur tout au long de la formation action

Modalités de suivi du stagiaire, d'évaluation des acquis du stagiaire et d'évaluation de la formation

Entretien préalable avec le stagiaire / Feuille d'émargement / Tests d'évaluation théorique et pratique du stagiaire avec une grille d'évaluation des acquis et des savoirs faire. Questionnaire individuel d'évaluation à chaud de la formation. Questionnaire individuel d'évaluation à froid (à 3 mois/formation).

Sanction de la formation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, Artiformation délivre un certificat de réalisation au stagiaire et à son employeur.

DOCUMENTS CONTRACTUELS FOURNIS

Toutes les actions de formations dispensées par ARTIFORMATION font l'objet d'une convention de formation signée des deux parties qui comporte les conditions de vente.

Tout document contractuel est accompagné de la fiche d'information descriptive du parcours de formation suivi, du règlement intérieur de la formation, de la convention détaillée et de l'attestation d'informations préalable à l'inscription du stagiaire.

APPLICATION DU RGPD PAR ARTIFORMATION

Les informations fournies et saisies dans les documents contractuels de formation qui sont échangés entre nos deux structures, sont utilisées uniquement dans le cadre de notre relation commerciale. Par votre retour de documents vous acceptez l'utilisation de vos informations exclusivement par ARTIFORMATION le temps de la formation et de son traitement amont et aval. Vous pouvez à tous moments exercer vos droits en lien avec la réglementation RGPD, en m'adressant un mail individualisé me précisant vos attentes : artiformation@gmail.com

COUT DE LA FORMATION ACTION

Voir proposition de convention de formation réalisée sur mesure fournie en net de TVA.

dates :

lieu :

TARIF

8 stagiaires max

ARTIFORMATION - 7 . RUE DU ROLIQU- 56270 PLOEMEUR

Développement des compétences des entreprises Tél. : 06 80 30 63 28- Mail : artiformation@gmail.com

Siret : 411 499 015 00021 - NAF 8559A

CERTIFICAT QUALIOPi N° 325362/r1

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 56 08190 56 auprès du Préfet de Région de Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.